



**Fédération Départementale  
des Structures Hydrauliques  
des Bouches-du-Rhône**

Domaine du Merle,  
13330 SALON DE PROVENCE

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

3 rue de Valois,  
75033 Paris Cedex 01

Lundi 11 mars 2024,

**Objet : Lettre de Consentement pour la Classification de l'Irrigation Gravitaire au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO**

Nous, soussignés, irriguant et membre de la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône, adressons cette lettre de consentement concernant la proposition de classification de l'Irrigation Gravitaire au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Les Bouches-du-Rhône, terre d'agriculture par excellence, bénéficient d'aménagements hydrauliques riches et diversifiés, essentiels au développement de l'activité agricole.

L'irrigation gravitaire, qui a façonné et soutenu nos communautés depuis des siècles, incarne une tradition ancestrale et un savoir-faire remarquable dans la gestion de l'eau agricole. En tant qu'élément essentiel de notre héritage culturel, social et économique, nous croyons fermement en sa valeur et en son importance à préserver pour les générations futures. Cette technique ancestrale qui consiste à utiliser la force de la gravité pour distribuer l'eau a permis la mise en culture de nouveaux espaces dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Elle a été largement développée et perfectionnée dans notre département au cours des siècles suivants, où elle est devenue une pratique essentielle pour l'agriculture et la préservation de notre patrimoine agricole, naturel et hydraulique.

Les ASP, ou Associations Syndicales de Propriétaires, jouent un rôle crucial dans l'irrigation en Provence. Ces structures (ASA, ASL, ASCO) regroupent les agriculteurs d'une même zone géographique afin de gérer collectivement les ressources en eau et les infrastructures d'irrigation.

En Provence, où le climat méditerranéen peut être caractérisé par des étés chauds et secs, l'irrigation est essentielle pour garantir des récoltes abondantes et de qualité. Les ASP permettent aux agriculteurs de s'organiser pour optimiser l'utilisation de l'eau, en la répartissant de manière équitable et en veillant à sa gestion durable. Grâce aux ASP, les agriculteurs peuvent mutualiser leurs moyens et leurs connaissances pour moderniser les infrastructures d'irrigation, améliorer l'efficacité des systèmes d'arrosage et limiter les pertes d'eau. Cela contribue à préserver les ressources en eau et à assurer une production agricole pérenne dans le département.

Les ASP jouent donc un rôle fondamental dans l'irrigation en Provence en favorisant une gestion collective de l'eau et en maintenant des pratiques traditionnelles (comme le tour d'eau pour chaque arrosant). Leur action contribue à soutenir l'agriculture locale, à préserver l'environnement et à garantir la sécurité alimentaire de la région.

**En reconnaissant l'irrigation gravitaire en tant que patrimoine immatériel de l'UNESCO, nous contribuons à sa préservation, à sa valorisation et à sa transmission aux générations futures.** Cette reconnaissance permettra également de sensibiliser le grand public à l'importance de préserver les savoir-faire traditionnels liés à l'agriculture et à l'eau.

**Nous espérons que cette candidature sera étudiée avec toute l'attention qu'elle mérite et que l'irrigation gravitaire pourra bientôt rejoindre la liste prestigieuse du patrimoine immatériel de l'UNESCO.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*Jean-Louis PLAZY*

Président de la Fédération Départementale des Structures Hydrauliques  
des Bouches-du-Rhône

